Le Parisien
Vendredi 20 janvier 2023 • N° 24385

Le Parisien
Vendredi 20 janvier 2023 • N° 24385

Les vols à l'étalage bondissent de 14 %

CONSOMMATION | C'est un délit qui donne rarement lieu à des plaintes. Pourtant, en un an, les vols dans les petits commerces et supermarchés ont fortement augmenté, avec près de 42 000 faits recensés. Un chiffre qui n'est que la partie émergée du fléau.

Dossier réalisé par
Nicolas Goinard

DOUDOUNE BLEUE, capuche sur la tête, un homme traîne, l'air de rien, dans le rayon d'une pharmacie parisienne. Un coup d'œil à gauche, un autre à droite, il se saisit d'un produit et, après un petit regard à la caméra, le glisse dans son pantalon. Autre commerce de la capitale, une supérette, et la même scène. Cette fois, c'est un homme aux cheveux blancs qui dissimule un produit alimentaire dans son sac en bandoulière.

Ces deux scènes captées lundi 16 janvier par des caméras de vidéosurveillance correspondent à une tendance forte : les vols à l'étalage ont nettement augmenté en France entre 2021 et 2022. Comme s'ils avaient suivi la courbe des prix. En zone police, c'est-à-dire, dans les principales agglomérations, 23 377 vols à l'étalage avaient été portés à la connaissance des fonctionnaires en 2021. Ce chiffre a bondi à 26 829 faits en 2022, soit une hausse de 14,77 %. Dans les secteurs gendarmerie, c'est-à-dire en zone rurale, cette augmentation est à peu de chose près la même, avec 14,76 %, soit 15 093 faits en 2022 contre 13 152 en 2021.

Dans l'agglomération parisienne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), selon les chiffres de la préfecture de police, cette hausse est moins spectaculaire mais ne prend en compte que le second semestre 2022 par rapport à la même période en 2021. Soit 12 % pour 3 511 vols constatés en 2022, contre 3 136 un an plus tôt. « Ce sont les vols connus, insiste une source policière. Mais il y a une zone grise, les commerçants ne déposant pas systématiquement plainte. Cela dépend en général du montant concerné. Et souvent, l'affaire se règle en interne avec la sécurité. »

Vers la création d'une infraction spécifique ?

Cette infraction, qualifiée de vol simple – le vol à l'étalage n'existe pas dans le Code pénal – a fait l'objet d'une question du sénateur (LR) de l'Essonne, Jean-Raymond Hugonet, en janvier 2020. Le parlementaire avait alors été alerté sur les lourdeurs administratives liées au dépôt de plainte et proposait de sanctionner directement l'infraction spécifique par une contravention sans passer devant le juge. Contacté par Le Parisien–Aujourd'hui en France, le sénateur constate : « C'est un vrai sujet. J'avais été alerté par des commerçants. » Pour les inciter à déposer plainte, il souhaite ainsi alléger la procédure. « Les trois quarts des commerces sont aujourd'hui exposés aux vols à l'étalage », assure-t-il.

C'est le cas dans cette moyenne surface de l'Essonne. Ce mercredi matin, des sacs à dos de collégiens, élèves de l'établissement voisin, sont posés au sol à l'entrée. Les vigiles les ont à l'œil, « même si ce ne sont pas les plus gros voleurs, estime un des agents de sécurité. On intercepte vraiment tous les profils. » Ce que confirme une autre employée : « Tous les jours, on a des voleurs. Parfois des gens essaient de sortir avec des chariots entiers. Ça a été le cas durant les fêtes. En décembre, un homme d'un certain âge a été intercepté en essayant de sortir 300 € de foie gras. » Pour contrer ce phénomène, les agents remplissent une liste noire de voleurs connus. En clair, l'accès au magasin leur est interdit.

D'autres ont choisi de les exposer sur les réseaux sociaux ou de placarder sur leurs vitrines des captures d'écran des images de vidéosurveillance. Une pratique illégale mais qui porte ses fruits, selon les patrons du Troc Forbach (Moselle), un magasin victime de plusieurs vols. Après avoir diffusé les vidéos de leurs voleurs en novembre dernier, ils affirment que les vols ont baissé. « Ça ne peut que les décourager », livre l'un de leurs proches qui a créé la page Facebook Balance ton voleur. Lundi dernier, c'est un vendeur de vêtements d'Amiens (Somme) qui a vu s'envoler pour 700 € de marchandise en quelques minutes. Il a publié les images de surveillance sur Internet.

Un sujet tabou pour les grandes enseignes

Si les indépendants n'hésitent pas à exposer leur colère, c'est plutôt silence radio dans les grands groupes. Le Parisien–Aujourd'hui en France a sollicité ces dernières semaines les principaux acteurs du secteur. Aucun n'a accepté d'aborder le sujet. Fin décembre, le groupe Casino répondait ainsi par ces quelques lignes : « Nous privilégions exclusivement les reportages liés aux initiatives commerciales. » Lidl, de son côté, refusait de donner suite à notre demande. Quant aux enseignes du groupe Carrefour, leur personnel a reçu, selon nos informations, des consignes claires : interdiction de parler des vols à l'étalage dans les médias. Même au sein de la Fédération du commerce et de la distribution, on explique n'avoir aucune visibilité globale sur ce sujet.

Pourtant, le manque à gagner est important. C'est ce que dans le jargon du commerce on appelle « la démarque inconnue ». En somme, il s'agit de la différence entre le stock et ce qui a disparu sans avoir été scanné à une caisse. 80 % de cette démarque seraient liés aux vols. Il existe peu d'études sur la question. En 2018, le cabinet lyonnais Pannaud s'était penché sur le sujet et affirmait qu'en 2017, en France, cette démarque représentait 5,3 milliards d'euros de manque à gagner pour la grande distribution. L'étude estimait que « l'introduction du libre-service dans la distribution [a] donné au consommateur une responsabilité peut-être trop importante : la quantité de marchandises à sa disposition est telle que certains ne peuvent tout simplement pas s'empêcher de céder à la tentation et volent ».

Dans ce document, le top 5 des produits les plus volés était dressé : les fromages, les lames de rasoirs, les accessoires de mode, les parfums et la viande transformée (hors viande fraîche). Et en cinq ans, à en croire cet agent de sécurité, rien n'a changé, avec même une particularité relevée ces derniers mois : la nourriture, et notamment la viande fraîche, est de plus en plus volée. « C'est un délit qui concerne vraiment tout le monde et tous les produits, note-t-il. Il n'y a pas de portrait-robot du voleur. Ça peut être un jeune lycéen qui vole des bonbons comme un retraité qui prend du fromage, une mère de famille ou un chef d'entreprise qui volent pour ressentir de l'adrénaline. »

« Quelques oublis » au fond du sac de courses

Maéva, maman trentenaire d'un petit garçon, vit près de Blois (Loir-et-Cher). Elle n'a rien de la grande délinquante. Pourtant, il lui arrive de commettre ce qu'elle appelle « quelques oublis ». Comprendre : des articles qu'elle laisse volontairement au fond de son sac de courses lors du passage en caisse. « Souvent les caisses automatiques », précise-t-elle. « Je n'ai pas un gros salaire, ajoute Maéva. Je ne pense pas que ça entame trop le chiffre d'affaires du supermarché. Par contre, pour mon budget, ça compte… »

La valeur de ce qui est volé, c'est un élément qui pèse au moment de l'interception par les services de sécurité et qui va décider d'une éventuelle suite devant les services de police ou de gendarmerie. Et puis il y a le contexte. « Un jeune qui vole de l'alcool pour aller faire la fête, ce n'est pas pareil qu'une maman qui vole une boîte de lait pour nourrir son bébé », livre un gendarme en poste en Seine-et-Marne.

Me Pierre Bouget, avocat au barreau de Paris, a déjà assisté, durant des gardes à vue, des personnes prises la main dans le sac. « L'une d'elles avait été interpellée pour un vol de nécessité. Elle avait volé à manger, du pain », relate-t-il. Selon lui, les suites judiciaires dépendent aussi de la politique pénale du parquet ainsi que des antécédents et de l'âge des personnes interpellées.

> **C'est un délit qui concerne vraiment tout le monde et tous les produits**
> Un agent de sécurité

5,3 Mds€
C'est le montant du manque à gagner que représentent ces vols pour la grande distribution
(Source : cabinet Pannaud, pour l'année 2017)





LP/OLIVIER LEJEUNE

Paris (XIVe), jeudi. Notre test de vol à l'étalage a été capté par les caméras et le système d'intelligence artificielle qui, en quelques secondes, a envoyé l'image sur la boucle Telegram du personnel de l'établissement.



LP/OLIVIER LEJEUNE

Paris (XIVe), jeudi. Les vols de produits alimentaires *(ici, notre reporter pour une simulation du système de détection sécurité)* se sont multipliés l'an dernier.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | Des caméras capables de détecter les voleurs

DANS UN ANGLE, au-dessus du rayon où les bières font face aux bouteilles d'eau, la caméra scrute. Nous sommes dans un supermarché d'une grande enseigne, dans le XIVe arrondissement de Paris. Sac à dos ouvert, calé sur la cuisse, nous glissons à l'intérieur – avec la complicité de la direction – une canette de 50 cl de bière.

Il ne faut que quelques secondes pour que l'image captée apparaisse dans le fil de la messagerie cryptée Telegram du personnel du magasin. Nous avons été repérés. Cette fois-ci, l'un des responsables clique sur RAS pour rien à signaler. C'était un test. D'autres options sont possibles : personne interpellée ou bien en fuite.

Les gestes supects analysés par un algorithme

Cet équipement est proposé aux enseignes de la grande distribution comme aux commerces indépendants par l'entreprise ISS Partners installée à Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne). Et depuis quelque temps, cette solution d'intelligence artificielle est de plus en plus prisée. Avec des vols à l'étalage en hausse de plus de 14 % au niveau national *(lire ci-contre)*, les commerces cherchent la parade.

« Nous avons entre 10 et 15 % d'appels supplémentaires pour des installations », confirme Jérémy Voisin, le directeur commercial d'ISS Partners. Cette intelligence artificielle équipe déjà 1 500 enseignes en France et en Europe. Depuis son lancement, elle aurait permis de capter et d'empêcher quelque 82 000 vols.

Il s'agit d'un algorithme qui analyse les mouvements. Quelqu'un qui ouvre son sac à dos, qui glisse quelque chose sous son manteau, dans son pantalon, même dans une capuche. « Dès qu'un nouveau geste apparaît, nos développeurs le référencent dans le système et le répètent devant la caméra », poursuit Jérémy Voisin. L'idée est que l'intelligence artificielle analyse un geste comme un vol potentiel. Au contraire, d'autres attitudes sont exclues des suspicions, comme par exemple une personne qui glisserait des produits dans son cabas ou remettrait son téléphone dans sa poche.

« Ça a un impact fort de se voir en train de voler »

Nouvel essai. Cette fois, nous cachons des steaks puis des raviolis aux cèpes sous notre manteau. Et ce jeudi matin, une nouvelle fois, les caméras captent cet instant où, pour le besoin de cet article, nous jouons le rôle d'un voleur. Le gif arrive aussitôt sur les téléphones de l'équipe du supermarché. Quand le vol est constaté après coup, le responsable présente la séquence à la personne concernée lorsqu'elle revient. « Généralement, elle se sent assez mal et ça dissuade. Ça a un impact assez fort de se voir en train de voler », note Michaël Pires, responsable du commerce où nous avons fait cette expérience. Selon l'un de ses collègues, chaque jour, ils ont affaire à des chapardeurs, « surtout sur la tranche horaire entre 14 et 17 heures ».

« Nous constatons de plus en plus de tentatives », continue Michaël Pires. Son magasin est pilote et a été l'un des premiers équipés du dispositif. « Ce qu'on remarque, c'est qu'il n'y a pas de profil type, reprend le responsable. On peut avoir des voleurs qui sont des jeunes mais aussi des personnes qui ont les moyens. Avant, c'était surtout l'alcool qui était ciblé. Maintenant, il y a de la nourriture. »

Il y a quelques semaines, ici même, le personnel a intercepté un homme avec 120 € de marchandise dans son sac. Il y avait du saumon, des produits de fête. Peu de temps avant, une autre tentative de vol à 560 € avait eu lieu. Le voleur avait dans son sac de courses plus d'une dizaine de morceaux de gruyère et divers produits. Il a été arrêté dans la rue alors qu'il sortait du magasin.

